

Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE

Fiche d'information pour la 2^e consultation d'une réglementation RTE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez reçu un projet de réglementation RTE pour la deuxième consultation. Nous vous prions de l'examiner d'un œil critique en nous indiquant les éléments que vous souhaiteriez compléter, modifier ou supprimer, accompagnés d'un commentaire. Veuillez tenir compte à cette fin des indications ci-après.

Étapes du processus d'édiction d'une réglementation RTE avec deux consultations

Etape	Description du processus	Tâches	Responsabilité
1	Mandat de projet Lancement du projet	Eclaircissement du mandat, programme des travaux et ressources à disposition, proposition à la PL RTE.	Chef du GP, PL RTE
2	Etablissement premier projet	Etablissement et élaboration de la première ébauche de réglementation par le Groupe de projet (GP).	Groupe de projet, auteurs
3	1 ^{re} consultation et mise au net	Consultation de tous les groupes d'utilisateurs futurs, des organisations et d'experts. Les propositions de compléments du contenu, d'adaptations des faits ou de suppressions sont intégrées. Ensuite, évaluation des propositions par le GP et élaboration de la version destinée à la deuxième consultation.	Entreprises ferroviaires, groupes d'experts de l'UTP, OFT, tiers Groupe de projet
4	2 ^e consultation et mise au net Etablissement de la version définitive	Consultation de tous les groupes d'utilisateurs futurs, des organisations et d'experts. Dans cette phase, des modifications du contenu ne sont plus guère possibles contrairement aux corrections d'écriture. Ensuite, évaluation des propositions par le GP et élaboration de la version définitive. Le récapitulatif des propositions et des décisions du CT est mis à la disposition de tous les participants à la consultation.	Entreprises ferroviaires, groupes d'experts de l'UTP, OFT, tiers Groupe de projet UTP
5	Approbation et publication de la réglementation	Reconsultation, mise en forme, traduction, approbation par la PL RTE, publication, information	PL RTE, UTP
6	Conclusion du projet	Clôture des travaux du projet, documentation, décompte, etc.	Chef du GP, UTP

Davantage de détails figurent au chapitre 10 du R RTE 11000 «Bases du programme».

But de la 2^e consultation

Les destinataires de la 2^e consultation sont invités à proposer des compléments, des adaptations ou des suppressions afin d'améliorer la réglementation et d'en garantir la qualité. La réglementation a été examinée sur le plan technique lors de la première consultation et doit déjà être complète, adaptée aux utilisateurs et cohérente. La décision concernant les propositions revient au GP.

La consultation vise avant tout à répondre aux questions suivantes:

- Le projet de réglementation est-il correct sur le plan technique? Quelles corrections doivent être apportées?
- Voyez-vous des possibilités d'optimisation concernant la réduction des coûts du cycle de vie?
- Le projet est-il complet? Que faut-il y ajouter?
- La structure et la phraséologie sont-elles cohérentes et appropriées aux futurs utilisateurs?
- La réglementation ne crée-t-elle pas de doublons?
- Les termes et notions sont-ils corrects et concordent-ils?
- Le texte est-il complet et compréhensible?
- Les graphiques, les termes et les textes sont-ils assemblés correctement?
- Y a-t-il encore de petites erreurs à corriger?

Il n'est plus possible d'apporter de corrections en profondeur dans cette phase.

Votre tâche dans le cadre de la 2^e consultation

Lisez le texte et communiquez-nous vos propositions de modifications et de textes sur les différents points que vous considérez comme nécessaires. Veuillez à cette fin utiliser le formulaire ci-joint et respecter les délais fixés. N'oubliez pas d'indiquer les passages exacts du texte de l'ébauche. Vous nous permettrez ainsi d'économiser un temps de recherche précieux. Suivez le schéma prédéfini: chapitre, paragraphe.

Exemples de propositions

Pour le Groupe de projet, il est plus facile de traiter les propositions si elles sont bien justifiées. La situation est plus claire si celles-ci indiquent une direction concrète à suivre. Il est donc important de bien les formuler et de les justifier.

Exemples à suivre

Org./ numéro / auteur	chapitre / paragraphe	T/C	Commentaire	Proposition / proposition de texte	Décision / justification du Groupe de projet
XY-01	5.5 page 34	C	Paragraphe 5.5 peu clair. La 3 ^e phrase en particulier est difficile à comprendre.	Paragraphe 5.5: - insérer un graphique - supprimer la phrase 3	<i>Oui, nous reprenons la proposition: - une illustration va être insérée - la phrase 3 va être supprimée</i>
XY-02	7.6 page 88	T	Paragraphe 7.6: «à prendre en considération en cas d'inclinaison de plus de 1:100 [...]»	Remplacer par: «à prendre en considération en cas d'inclinaison de plus de 10 ‰ [...]»	<i>Oui, nous reprenons la proposition.</i>

Exemple à ne pas suivre

Org./ numéro / auteur	Chapitre / paragraphe	T/C	Commentaire	Proposition / proposition de texte	Décision / justification du Groupe de projet
XY-07	9.1 page 111	C	Le texte au paragraphe 9.1 est compliqué. Mieux l'adapter à nos besoins.	–	<i>Non, pas de meilleure formulation proposée. «Besoins» pas clairs.</i>

